



Paris, le 2 décembre 2019

Procès-Verbal de l'Assemblée permanente de Regards Citoyens

Convoquée par son Conseil d'Administration, l'association Regards Citoyens s'est réunie en Assemblée permanente le lundi 2 décembre 2019 conformément à l'article 6 de ses statuts.

Conformément à l'article 8, l'Assemblée a pris la décision, dans le cadre de l'opération de transparence de l'IRFM débutée le 16 mai 2017, et à la suite de la décision du conseil d'état, d'introduire un recours auprès de la CEDH, ainsi que toutes actions nécessaires à la bonne tenue des procédures engagées.

MM. David Gayou, Tangui Morlier et Benjamin Ooghe-Tabanou, tous membres du Conseil d'Administration, étant présents lors de cette assemblée, cette décision a valeur de décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration donne mandat à Tangui Morlier pour signer et déposer au nom de l'association le recours, pour la représenter et être le correspondant auprès de la Cour et pour entreprendre toutes actions nécessaires pour la bonne tenue des procédures engagées auprès de la CEDH.

David GAYOU, administrateur

Tangui MORLIER, administrateur

Benjamin OOGHE-TABANOU, administrateur